

## Résultat réjouissant dans un environnement de taux bas

Mesdames, Messieurs,

### 1. Performance, contexte et placement de la fortune en 2016

#### Performance en 2016

Avec une performance de 4,57%, la caisse de pension Schindler (CP) a réalisé un résultat réjouissant en 2016.

#### Contexte de placement

Sur les marchés des actions internationaux, l'année 2016 a débuté dans une ambiance de liquidation: jusqu'à la mi-février, les principales places boursières ont perdu entre 10 et 15% de leur valeur. En cause, les craintes d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise et l'érosion des cours du pétrole.

Mais les Bourses se sont vite ressaisies, car les taux d'intérêt négatifs en Europe et en Suisse ont touché de nouveaux plus bas jusqu'au milieu de l'année.

Durant le second semestre, ni le Brexit, ni l'élection de Donald Trump ou la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis n'ont réussi à freiner la progression des marchés des actions. Aux Etats-Unis, par exemple, plusieurs indices d'actions ont atteint des niveaux historiques. On ne peut pas en dire autant de la Bourse suisse: non seulement Novartis et Roche, les deux poids lourds du SMI, mais aussi UBS et Credit Suisse, les deux plus grandes banques helvétiques, sont très nettement dans le rouge depuis le début de l'année. En revanche, les valeurs secondaires suisses se sont bien comportées.

Pendant toute l'année, les intérêts à court et à long terme sont restés négatifs en Suisse, avec un « pic » de -0,6% à la mi-2016 pour le rendement annuel des obligations de la Confédération à 10 ans.

Dans le sillage de la hausse des taux d'intérêt et de la bonne conjoncture outre-Atlantique, le dollar US a gagné quelque 2% par rapport au franc suisse. Après avoir brièvement franchi, au premier semestre, le seuil des 1.10 par rapport au franc suisse, l'euro a reperdu un peu de terrain pour finalement se stabiliser à un niveau de 1.08 environ, grâce aux vigoureuses mesures de soutien de la Banque nationale.

#### Précisions relatives au résultat des placements

A l'exception des hedge funds (-0,62%) et d'une position résiduelle en matières premières, toutes les catégories de placement ont enregistré des résultats positifs. Les actions étrangères arrivent en tête avec une performance de 10,0%. suivies des infrastructures, qui affichent une plus-value de 7,5%. Quant aux immeubles – principale catégorie de placement avec une part de plus de 30% –, ils ont de nouveau réalisé un bon rendement de 6,3%.

A la suite d'une baisse du taux d'escompte, les immeubles en propriété directe ont une nouvelle fois été revalorisés de quelque 3%. Rappelons ici que le taux d'escompte est relevé lorsque les intérêts augmentent, ce qui se traduit alors par une diminution correspondante de la valeur du portefeuille d'immeubles.

La location des nouveaux appartements devient de plus en plus difficile en Suisse en raison d'un volume d'investissements toujours élevé dans le secteur des logements locatifs, d'une part, et du léger recul de l'immigration, d'autre part. Situé principalement dans les agglomérations de Zurich, Lucerne et Lausanne, notre parc immobilier n'est pas encore touché par cette évolution. Son taux de vacance moyen reste inchangé à 1% environ.

En raison de la stratégie de placement largement diversifiée sur le plan géographique, la quote-part des monnaies étrangères, qui constitue un tiers du portefeuille total, est comparativement élevée. Le dollar US se taille la part du lion avec 50%. L'euro représente 8% environ, le reste étant réparti entre diverses monnaies.

### **Projets immobiliers Feldbreite à Emmen**

Sur les 179 logements construits dans le cadre du projet immobilier mené conjointement avec la caisse de pension de Lucerne (terrains D1 et B1), quelque 80% sont actuellement loués. Alors que les logements de petite taille ont rapidement trouvé preneur, la location des 4½ et 5½ pièces s'avère plus difficile.

Toutes les oppositions qui retardaient le projet relatif aux terrains à bâtir A3 et B2 (cédés à titre gracieux par le Fonds Alfred Schindler) ont pu être levées en automne 2016. Le permis de construire définitif est attendu pour janvier 2017. Le projet porte sur la construction de 63 appartements de 1½ ou 2½ pièces, de dix 3½ et de deux 4½ pièces. Le rez-de-chaussée abritera des locaux commerciaux.

## **2. Degré de couverture**

Bien que la performance de 4,57% dépasse nettement le rendement minimum de 2,0% nécessaire pour garantir un résultat d'exploitation équilibré, le degré de couverture se situera probablement aux alentours des 114% (fin 2015 : 114,4%).

Comme nous vous l'avons déjà annoncé en septembre, une provision de CHF 54 millions a été constituée au 31 décembre 2016 afin de financer le versement unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 destiné à compenser les effets de la réduction du taux de conversion. La constitution de cette provision entraîne une diminution du degré de couverture de quelque 3 points de pourcentage. Cela étant, il convient de préciser que, ainsi, l'intégralité de la révision du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est déjà financée à la fin de 2016 et que le degré de couverture de la CP atteint toujours près de 114%.

### 3. Stratégie de placement 2017

Le conseil de fondation a décidé de maintenir sa stratégie de placement inchangée en 2017. L'allocation des actifs au 31 décembre 2017 et la stratégie 2017 se présentent comme suit:

en pour-cent	Etat 31.12.2016	Stratégie 2016/2017	Marge de fluctuation
Liquidités	3.0	1.0	0 - 15%
Obligations en CHF	16.4	16.5	+/-10%
Obligations en monn. étr. (hedged)	4.2	4.0	+/-3.0%
Obligations en monn. étrangères	1.1	0.0	0 - 5%
Actions suisses	10.9	10.0	+/-3.0%
Actions étrangères	16.8	16.5	+/-3.0%
Immeubles en Suisse	30.8	33.0	+/-7.0%
Immeubles alternatifs à l'étranger	1.9	2.0	+/-2.0%
Private equity	4.8	6.0	+/-2.0%
Hedge funds	1.9	2.0	+/-2.0%
Insurance linked securities	4.2	4.0	+/-1.0%
Obligations alternatives	1.4	2.0	+/-2.0%
Matières premières	0.1	0.0	0 - 2%
Infrastructures	2.5	3.0	+/-2.0%
	100.0	100.0	

La répartition sur les quatre secteurs de base selon la stratégie de placement est la suivante:

Valeurs nominales/obligations	24.7	21.5
Actions	27.7	26.5
Immeubles en Suisse	30.8	33.0
Placements alternatifs	16.8	19.0
	100.0	100.0

### 4. Diverses informations actuarielles

#### a) Rémunération des avoirs de vieillesse en 2016

La rémunération des avoirs de vieillesse en 2016 a été fixée à 1,55%. Elle se compose comme suit:

Taux d'intérêt LPP minimal	1,25%
Contribution du Fonds Alfred Schindler*	0,30%
<b>Total</b>	<b>1,55%</b>

\*= mesures destinées à atténuer les effets de la réduction du taux de conversion jusqu'en 2017.

#### b) Rémunération des avoirs de vieillesse pour les sorties jusqu'au 30 novembre 2017

En 2017, les avoirs de vieillesse seront rémunérés au nouveau taux d'intérêt LPP minimal de 1,0% pour les sorties jusqu'au 30 novembre 2017.

#### c) Paiement des rentes en 2017

Etant donné la performance réalisée, le taux d'intérêt technique de 2,5% et le degré de couverture actuel, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en 2017.

#### d) Valeurs limites en 2017

Les valeurs limites de la caisse de pension Schindler restent inchangées; elles sont les suivantes:

	2016 / 2017
Salaire annuel minimal	21'150
Déduction de coordination	14'100
Salaire assuré maximal	155'100

### 5. Mise en œuvre de l'initiative Minder

Pour les actions détenues directement dans plus de trente sociétés anonymes, la CP a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales, conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORab). Les décisions de vote détaillées peuvent être consultées sur la page d'accueil Internet de la CP ([www.schindler-pk.ch](http://www.schindler-pk.ch)).

### 6. Révision du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 / nouveau droit du divorce

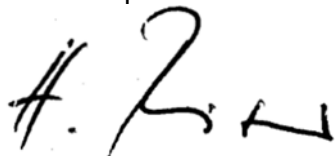
A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce, le conseil de fondation a révisé le règlement de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et adopté un avenant au règlement. La principale nouveauté réside dans le fait que, désormais, le partage de l'avoir de prévoyance en cas de divorce se fera également lorsque l'un des époux perçoit une rente. Compte tenu du nombre de ses bénéficiaires de rentes, la CP s'attend à un cas de partage de ce type par année.

L'avenant au règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 peut être consulté sur le Internet de la CP ([www.schindler-pk.ch](http://www.schindler-pk.ch)).

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à vous adresser aux membres du conseil de fondation ou à la gérance.

Avec nos salutations les meilleures

Caisse de pension Schindler



Heinz Risi  
Président du conseil de fondation



Mario Passerini  
Gérant

Ebikon, janvier 2017